

Section Squash / Padel

Edition du : 13.03.2026

- **Préambule**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Article 1 / Certificat médical / Licence**

L'adhérent est incité à fournir un Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) établi par tout médecin et précisant l'absence de contre-indication à la pratique d'activités de gymnastique ou de maintien de la forme.

La licence individuelle n'est pas obligatoire pour une pratique loisir.

- **Article 2 / Activité**

L'activité se compose, selon les niveaux et les sites, de jeu libre entre membres, de jeu libre avec des joueurs extérieurs à l'ESRG ainsi que de cours dispensés par un professeur diplômé.

Chaque saison des tournois amicaux de Padel sont organisés.

- **Article 3 / Billetterie**

Une billetterie est proposée aux adhérents de la section avec application d'un tarif subventionné selon le statut de l'adhérent.

Le quota individuel de billetterie est déterminé chaque saison par le budget prévisionnel accordé par l'ESRG.

- **Article 4 – Fonctionnement activité Squash**

- **Article 4 - 1 / Objectifs**

Faire découvrir au plus grand nombre la pratique du Squash, dans un esprit de loisirs.

Proposer un accès à tarifs négociés auprès d'établissements sportifs de la région parisienne.

Proposer aux sportifs de tous niveaux de venir tester leurs réflexes, leur endurance et leur sens tactique au cours de séance de jeu par tranches de 30 minutes.

- **Article 4 - 2 / Lieux de pratique / Planning**

Squash « Bouygues » à Guyancourt : route de Troux 78280 Guyancourt

- **Article 4 - 3 / Equipement**

Le joueur de Squash doit se munir de l'équipement individuel suivant :

- Une raquette et une balle de squash
- Une tenue de sport correcte (short ou survêtement, polo ou tee-shirt)
- Une paire de chaussure à semelle claire spécialement conçue pour la pratique de sports d'intérieur sur parquet.

- **Article 5 – Fonctionnement activité Padel**

- **Article 5 - 1 / Objectifs**

Faire découvrir au plus grand nombre la pratique du Padel dans un esprit de loisirs.

Proposer un accès à tarifs négociés auprès d'un établissement sportif de la région parisienne.

- **Article 5 - 2 / Lieux de pratique / Planning**

Club B14 à Bondoufle (91) : 14 rue Gustave Eiffel - Z.I. La Marinière - 91070 Bondoufle

Club Ace Padel à Evry (91) : 4 avenue du Bois de l'Epine - 91080 Evry - Courcouronnes

Club Forest Hill à Marnes la Coquette (92) : 1 bis bd de la République 92340 Marnes la Coquette

Padel World à Maurepas (78) : 3 avenue Louis Pasteur 78310 Maurepas.

- **Article 5 - 3 / Equipement**

Le joueur de Padel doit se munir de l'équipement individuel suivant :

- Une raquette et des balles de Padel
- Une tenue de sport correcte (short ou survêtement, polo ou tee-shirt)
- Une paire de chaussure à semelle claire spécialement conçue pour la pratique de sports d'intérieur sur terrain de Padel (équivalent chaussure de tennis spéciale terre battue).

Voir détails sur le site internet de l'ESRG : www.esrenaultgroup.fr

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group : CORBEL Brigitte